

Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du 25 janvier 2022

* * * * *

Le 25 janvier 2022 à 18h30,

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à la salle « Le Briska » à Ney, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal GRENIER, Mme Ghislaine BENOIT, Mme Rahma TBATOU, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, M. Jean-Marie PRIN suppléant, Mme Sylvie GUY, Mme Monique FANTINI, M. Alexandre GOBET, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, M. Christian DRECQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Nicolas DOLE suppléant, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléants sans voix délibérative : M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, M. Guy SAILLARD, M. Sébastien BONJOUR, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Philippe WERMEILLE, M. Sylvain CRINQUAND, M. Florent SERRETTE, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, Mme Evelyne COMTE, Mme Nicole DACLIN, M. Daniel DAVID

Pouvoirs : M. Florent SERRETTE donne pouvoir à Mme Anne-Marie MIVELLE / Mme Sophie BAILLY-BAZIN donne pouvoir à M. Olivier LAURENT, Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à Mme Michèle GIROD

Secrétaire de Séance : M. David DUSSOUILLEZ

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Antoine GINDRE, M. Morgan BOURDENET

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil de communauté du 25 janvier 2022

AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES		
1	Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat	1
2	SCIC HLM La Maison pour Tous, souscription de parts sociales et adhésion au pacte d'associés	1-2
3	Financement des travaux de réfection de la Rue du Martelage, fonds de concours	2
4	ZA SIROD, échange de terrains avec la SCI JRL	3
5	Aide à l'Immobilier d'Entreprise, avenant à la convention avec la Région	3
FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE		
6	Ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2022	4
BATIMENTS SCOLAIRES		
7	Groupe Scolaire CIZE-NEY, montants des fonds de concours	4-5

2022-1-01 Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat

Rapporteur : M. Rémi HUGON

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, en séance du 8 juillet 2021, avait validé la mise en œuvre du CRTE sur le territoire intercommunal.

Dans le but de refonder sa politique de contractualisation avec les territoires, ainsi que de soutenir les projets territoriaux dans le cadre du plan de relance, l'État a mis en place le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Ce contrat a pour vocation de devenir le nouvel outil privilégié de contractualisation avec l'État et est appelé à progressivement remplacer les contrats existants.

Cette logique de guichet unique devrait permettre de mobiliser plus facilement les partenaires publics, de simplifier l'accès aux différentes aides financières et techniques proposées, et de garantir la cohérence de l'intervention de l'État sur le territoire.

Les projets sollicitant un soutien public et inscrits dans le CRTE doivent désormais faire l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité, conformément aux ambitions nationales et aux objectifs des contrats régionaux.

Un comité, composé des Vice-présidents et des techniciens, s'est rencontré à plusieurs reprises afin d'élaborer ce contrat et de déterminer les grands axes de travail.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se construit ainsi autour de 5 axes principaux et de leurs orientations stratégiques (ci-annexés) :

- L'aménagement du territoire dans un principe de développement durable
- Le développement de l'économie locale
- La structuration du territoire selon les dynamiques démographiques
- La valorisation des atouts environnementaux et paysagers
- Œuvrer pour la transition écologique

Le CRTE a pour objectif de regrouper tous les grands projets du territoire sur la durée du mandat 2020-2026 et c'est pour cela que les communes avaient été sollicitées pour faire remonter les projets à venir sur notre territoire.

Après sa signature, le contrat pourra faire l'objet d'amendements afin de pouvoir compléter et ajuster les différentes actions inscrites en son sein.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le Contrat de Relance et de Transition Écologique,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2022-1-02 SCIC HLM La Maison pour Tous, souscription de parts sociales et adhésion au pacte d'associés

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Lors du Conseil communautaire du 21 décembre 2020, M. David DUSSOUILLEZ a été désigné pour siéger au Conseil d'Administration de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) HLM La Maison Pour Tous, née du regroupement des trois organismes HLM jurassiens.

Aujourd'hui, afin d'être associée à cette SCIC, la Communauté de communes doit souscrire des parts sociales. Le nombre de parts à souscrire a été défini en fonction du nombre d'habitants de chaque Communauté de communes avec un montant de 3,8385 € par habitants.

Au regard de la population de notre territoire, (22.113 habitants / INSEE 2016), le nombre de parts sociales à souscrire (1,52 € la part) s'élève à 55.843 €, soit un montant total de 84.881,36 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité étant précisé que M. Clément PERNOT ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** la souscription des parts sociales au sein de la SCIC HLM La Maison Pour Tous,
- **APPROUVE** l'adhésion au pacte d'associés,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2022-1-03 Financement des travaux de réfection de la rue du Martelage, fonds de concours

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2018, la rue du Martelage ainsi que la rue Sœur Hélène à Champagnole ont été définies comme voiries d'intérêt communautaire.

Ainsi, l'objectif est d'améliorer ces voiries vétustes pour une meilleure accessibilité aux commerces et entreprises de la zone (ERASTEEL, Monsieur STORE et Garage LUCAS notamment), tout en assurant la sécurité des citoyens et en développant de nouveaux cheminements doux. Les travaux portent sur la voirie, ainsi que les trottoirs avec pistes cyclables.

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a validé le marché de travaux avec l'entreprise SAS Roger Martin pour un montant total de 331 197.06 € TTC.

Dans cette même délibération il était précisé que le Conseil communautaire autorisait le Président à solliciter les subventions et fonds de concours auprès de la Ville de Champagnole.

Les travaux étant terminés il convient de définir le montant des fonds de concours à verser par la Ville soit 30 % du solde à charge après prise en compte de la subvention et du FCTVA.

Dépenses TTC		Recettes	
Annonces, MO, Travaux	361 664.62 €	Subvention DSIL (35 % du HT)	85 332.39 €
		FCTVA	59 327.46 €
		Fonds concours Ville	65 101.43 €
		Autofinancement	151 903.34 €
Total	361 664.62 €	Total	361 664.62 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus concernant les travaux rue du Martelage à Champagnole,
- **APPROUVE** le montant des fonds de concours qui seront reversés par la Ville de Champagnole à la Communauté de communes soit 65 101.43 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans le cadre de son développement, l'entreprise BAUD DIMEP porte un projet d'extension et de réaménagement de son site qui amène la Collectivité à créer et étendre la voirie intercommunale sur la ZA de SIROD en cédant une partie de son terrain actuellement utilisé en tant que parking par l'entreprise pour acquérir, en contrepartie, l'emprise nécessaire à la voirie.

La Collectivité envisage la cession d'une emprise de terrain à bâtir à usage industriel, commercial ou artisanal d'une superficie totale de 1 113 m², à prélever des parcelles cadastrées Section ZD sous les numéros 174 (893 m²) et 180 (1 017 m²). Cette emprise sera échangée contre un terrain de même superficie (1 113 m²) identifiée en jaune sur le même plan, à prélever des parcelles cadastrées Section ZD sous les numéros 181 (946 m²) et 195 (17 364 m²) appartenant à la Société BAUD DIMEP.

Aussi, le parking, actuellement propriété de la Communauté de communes (cf. plan en bleu) serait cédé à l'entreprise Baud Dimep en contrepartie d'une bande de terrain longeant le bâtiment de l'entreprise (cf. plan en jaune).

Le service des domaines, dans son avis du 6 janvier 2022, a estimé la valeur vénale du terrain cadastré ZD 174 et 180 à 4€/m² HT, assorti d'une marge de manœuvre d'appréciation de 10%.

Néanmoins, puisqu'il s'agit d'un échange sans soulte, les deux terrains étant d'une surface équivalente au m² près, il convient de s'affranchir de la valeur vénale indiquée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'échange de terrains entre la Collectivité et l'entreprise BAUD DIMEP sans soulte,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération en date du 11 avril 2017, la Communauté de communes a adopté la mise en place du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE).

Ce dispositif vise à soutenir les investissements immobiliers des entreprises industrielles souhaitant s'implanter ou s'agrandir sur le territoire.

La compétence d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises a été confiée exclusivement aux communes et EPCI. Pour cela, la Région peut intervenir dans le cadre de l'AIE, seulement en complément des aides de la Communauté de communes.

Lors de sa séance du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'intervention relatif à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise. Ce document présente les différentes modalités pour pouvoir bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce dispositif.

Lors de sa délibération du 30 avril 2021, le Conseil communautaire a plafonné, pour les projets concernant les lieux de vente de produits alimentaires complémentaires à une activité de production et/ou transformation, l'intervention de la Collectivité à 5 000€ par projet. Les autres projets, activités de production, transformation et services aux entreprises, dont le code NAF est compris entre 10xx et 33xx: industries manufacturières, restent plafonnés à hauteur de 100 000 € par projet.

L'intervention de la Communauté de communes reste conditionnée à l'intervention de la région et inversement.

Le règlement voté, couvert par la première période 2017/2021 est arrivé à échéance au 31 décembre 2021. Dans l'attente de l'adoption du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), il convient de proroger la durée de la Convention en vigueur. Aussi, la présente délibération a pour objet principal de porter la durée de validité au 31 décembre 2022 afin de couvrir l'année.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** la prorogation de la Convention relative à l'aide à l'immobilier d'entreprise avec le conseil régional Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

2022-1-06 Ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2022

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Dans l'attente du vote du budget 2022, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, il est proposé au Conseil communautaire, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021.

Ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2022 :

Budget général :

Chapitre 21 compte 21831 : 5 000 € (Matériel informatique, lecteur de données...)

Compte 2138 : 45 000 € (Travaux supplémentaires bâtiment B Keystone)

Concernant cette ouverture de crédit il est également demandé au Conseil communautaire d'approuver l'avenant n° 2 correspondant et autorisant le Président à le signer

Compte 2138 : 755 000 € (Travaux bâtiment ARTICA)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessus,
- **APPROUVE** l'avenant n°2 correspondant à l'ouverture de crédit pour les travaux supplémentaires du bâtiment B Keystone,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

BATIMENTS SCOLAIRES

2022-1-07 Groupe scolaire CIZE-NEY, montant des fonds de concours

Rapporteur : M. Gérard AUTHIER

Afin de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves au groupe scolaire de Cize-Ney, des travaux d'aménagement pour la création d'une nouvelle salle de classe ont dû être réalisés. Il s'agissait d'aménager une partie de la salle de motricité en salle de classe.

Afin d'être accompagnés dans ces travaux, un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Catherine Bouhand a été signé pour un montant de 1 300 € HT soit 1 560.00 € TTC. Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

Entreprise Grappe pour l'électricité pour un montant de 2 626 € HT
Entreprise Reverchon pour la peinture pour un montant de 7 168.60 € HT
Entreprise FCE pour l'aménagement pour un montant de 4 180 € HT
Socotec pour la mission CSPS pour un montant de 260 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 15 534.60 € HT soit 18 641.52 € TTC.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts pour la compétence bâtiments scolaires et au vu du montant définitif des travaux, il convient de calculer le montant des fonds de concours dû par les communes concernées en fonction du nombre d'habitants pour chacune d'elle.

Dépenses TTC	
Travaux	18 641.52 €
TOTAL	18 641.52 €

Recettes	
FCTVA (16.404 %)	3 057.94 €
Communes	7 791.79 €
Communauté de communes	7 791.79 €
TOTAL	18 641.52 €

Communes	Habitants	Montant participation
CIZE	826	4 503.86 €
NEY	603	3 287.93 €
	1 429	7 791.79 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement définitif concernant les travaux d'aménagement d'une classe au groupe scolaire de Cize-Ney,
- **APPROUVE** la participation des communes de CIZE et de NEY telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.